

COMMUNE DE BOGEVE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 novembre 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 novembre 2012 à 20h30 sur convocation du Maire du 07 novembre 2012.

PRESENTS : Mmes BAUD-GRASSET Dominique - BAUD-GRASSET Maryvonne - BOUVAREL Magali- GAL Catherine - ROCH Jacqueline.
 MM. BOUVIER Bernard - BOUVIER Eric - CHARDON Didier - CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-Pierre - GAVARD Patrick.

ABSENTS EXCUSES : MM. CHABRY Philippe - CHARDON Michaël - GRILLET Luc - PAYRARD Eric.

Secrétaire de Séance : M. Patrick CHARDON

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors de l'établissement du budget primitif, Monsieur le Trésorier nous a indiqué un montant à inscrire au titre du reversement sur le F.N.G.I.R.

Or, le montant final à reverser est supérieur. Monsieur le Maire propose donc de voter les modifications budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	Libellé	Budget Primitif	Modifications des crédits		Budget final
			Recettes	Dépenses	
73923	Reversement sur F.N.G.I.R.	15 000	+1 000		16 000
022	Dépenses imprévues	20000		-1000	19 000

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications de crédits ci-dessus.

TRAVAUX EN COURS

Assainissement Les Mougis :

Les travaux sont terminés. Monsieur le Maire donne l'état des dépenses concernant ce dossier.

Réfection Mur du cimetière :

Les travaux ont pu être finalisés pour la Toussaint. Seul le produit « Kwartz » doit encore être déposé sur les murs.

Un devis a été demandé pour la réfection des escaliers de l'école maternelle : 4552 € HT. Accord donné par le Conseil Municipal pour ce devis.

L'objet principal de cette réunion est :

- 1 - la présentation par Nelly GUYOT, mandatée par le Cabinet UGUET, de son étude de faisabilité d'un groupe scolaire
- 2 - La présentation par deux chargées de missions du Cabinet UGUET, de leur étude de faisabilité pour la valorisation de sentiers au cœur du village.

PRESENTATION AVANT PROJET « REALISATION DU GROUPE SCOLAIRE »

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'un ensemble de bâtiments contenant les locaux affectés à :

- 1 - l'éducation des enfants de la commune, de la maternelle au primaire,
- 2 - aux activités périscolaires des enfants (cantine, garderie, salle de motricité, bibliothèque, salle informatique)

A ce jour, les locaux sont parsemés dans divers bâtiments situés au chef-lieu.

Certains ne disposent pas de possibilité d'extension (exemple dortoir de l'école maternelle).

Par ailleurs, l'afflux de voitures le matin et le soir, à proximité immédiate des écoles, engendre des problèmes de stationnement et de sécurité des enfants.

La cour d'écoles est utilisée le week-end par des jeunes : conséquence : dégradation des bâtiments et non respect de la propreté (bouteilles cassées sous les préaux, etc..)

L'utilisation d'une salle dans la salle des fêtes, comme salle de motricité, engendre quelques problèmes :

- 1 - Cette salle n'est pas exclusivement réservée aux écoles,
- 2 - Elle n'est pas attenante aux écoles : conséquence : obligation d'habiller et déshabiller les enfants lors des activités motricité.

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude de faisabilité a été demandée au Cabinet UGUET afin de définir le programme fonctionnel du futur groupe scolaire et de vérifier l'adéquation entre ce programme et le terrain envisagé pour l'implantation du bâtiment.

Madame Nelly GUYOT, architecte présente l'étude de faisabilité du futur groupe scolaire.

Le futur groupe scolaire regroupera 2 classes "maternelle", 3 classes « élémentaire », 1 classe supplémentaire, des locaux communs aux 2 écoles, le restaurant scolaire, la garderie périscolaire et des espaces extérieurs.

Deux variantes sont proposées :

- variante A, basée sur un fonctionnement unilatéral au sud-est de la parcelle,
- variant B, basée sur un système de boucle autour du groupe scolaire.

Les deux variantes utilisent l'espace disponible à l'arrière de la mairie qui se trouve être l'actuel terrain de tennis, une aire de jeux et un parking à la fois public et dédié aux logements privés.

Les deux variantes sont basées sur le souhait de proposer des aménagements et une desserte qualitative piéton sécurisés, qualitatifs ainsi qu'un nombre de stationnement raisonnables.

Le Conseil Municipal prend note de cette présentation qui servira de bases à sa réflexion dans les prochains mois. Il conclut qu'un groupe scolaire est désormais réalisable sur le terrain nouvellement acquis.

PRESENTATION ETUDE SUR PROJET DE SENTIERS ET PROJET D'AMENAGEMENT DES ETANGS

Ensuite, le Cabinet UGUET présente la seconde partie de l'étude concernant les dessertes et l'aménagement du sentier ludique.

La commune souhaite mettre en valeur son patrimoine naturel et culturel au travers d'un sentier ludique, notamment cinq pôles attractifs (presbytère, secteur mairie, scierie, fruitière et les étangs du Noyer).

Le Conseil Municipal prend note de cette présentation et indique qu'il est nécessaire de prioriser, pour des questions de budget, les secteurs « Presbytère » et « Les Etangs du Noyer ».

Concernant le secteur « Presbytère », le Conseil Municipal ne retient pas l'option consistant à créer un sentier sur les berges du Foron. Il propose de continuer la réflexion sur la mise en conformité de la route reliant la mairie au presbytère.

La séance est levée à 00H30. Une nouvelle réunion de Conseil Municipal sera programmée prochainement pour les autres points inscrits à l'ordre du jour n'ayant pu être étudiés.